

Réglez votre consultation ou vos frais d'hébergement sur internet



Un moyen de paiement sécurisé, simple et rapide
pour régler vos avis de sommes à payer
Service gratuit, disponible 24h/24 et 7j/7



La gamme des moyens de
paiement proposée
par le CHIC RDD s'élargit...

Dorénavant,
payez vos consultations ou vos
frais d'hébergement sans vous
déplacer et sans envoyer
de chèque au moyen d'une
transaction sécurisée
par carte bancaire
ou prélèvement unique
sur Internet.

COMMENT PROCÉDER ?

- 1. Munissez-vous de **vos Avis de Sommes à Payer, de votre carte bancaire** ou, si vous souhaitez payer par prélèvement unique, de vos identifiants d'accès **au site impots.gouv.fr**
- 2. Rendez-vous sur le site indiqué sur la facture (site de la collectivité ou **tipi.budget.gouv.fr**) et laissez-vous guider
- 3. Vous serez automatiquement orienté(e) vers le serveur de paiement sécurisé **PayFiP**, de la direction générale des Finances publiques
- 4. Choisissez votre mode de règlement afin de finaliser la transaction
- 5. **Un courriel de confirmation** vous sera envoyé à l'adresse mail que vous aurez saisie. Vous pouvez également enregistrer ou imprimer votre ticket de paiement directement depuis l'écran de confirmation du paiement. **Une attestation de paiement vous parviendra également par courrier postal.**

